

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Commune de SAILLAT SUR VIENNE

Protection sanitaire du captage de "Nouveau forage de Chaumeix"

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Maître d'ouvrage : Commune de SAILLAT SUR VIENNE

Par arrêté préfectoral en date du 16 mai 2013, pris en application du code de l'expropriation, sont prescrites conjointement dans la commune de SAILLAT SUR VIENNE pendant une durée de vingt (20) jours consécutifs, **du lundi 10 juin 2013 au samedi 29 juin 2013 inclus** :

- ◆ **une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et la mise en place des périmètres de protection sanitaire autour du captage de "Nouveau forage de Chaumeix" et à la délivrance de l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée en vue de la consommation humaine,
- ◆ **une enquête parcellaire** afin de délimiter exactement pour le captage précité les terrains compris dans le périmètre de protection immédiate et les terrains à grever de servitudes dans le périmètre de protection rapprochée.

Les dossiers d'enquêtes seront déposés en mairie de SAILLAT SUR VIENNE du lundi 10 juin 2013 au samedi 29 juin 2013 inclus, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux indiqués ci-après :

- le lundi et le samedi de 09 h 00 à 12 h 00
- le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00

et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie, avant la clôture des enquêtes à l'attention du commissaire enquêteur ou pour l'enquête parcellaire, à l'attention du maire ou du commissaire enquêteur. Lesdites observations seront alors visées et annexées par ces derniers aux registres pour y être tenues à la disposition du public.

Par décision du président du tribunal administratif de Limoges, en date du 03 mai 2013, ont été désignés dans le cadre de la procédure d'enquêtes conjointes, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, M. Gérard JAMGOTCHIAN, officier en retraite, et en qualité de commissaire enquêteur suppléant, M. Michel GUILLEN, technicien en logistique en retraite.

M. Gérard JAMGOTCHIAN siègera à la mairie de SAILLAT SUR VIENNE, aux jours et heures indiqués ci-après afin de recevoir les personnes désirant lui présenter directement leurs observations.

- lundi 10 juin 2013 de 09 h 00 à 12 h 00
- mardi 18 juin 2013 de 14 h 00 à 17 h 00
- le samedi 29 juin 2013 de 09 h 00 à 12 h 00

En cas d'empêchement, M. Gérard JAMGOTCHIAN sera remplacé par M. Michel GUILLEN.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, à la préfecture de la Haute-Vienne – DCE, à la sous-préfecture de ROCHECHOUART et à la mairie de SAILLAT SUR VIENNE.